AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1536
FR0000034894-FS0671

11 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GAUMONT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juillet 2017, la société Bolloré SA[1] (Odet, 29500 Ergué Gaberic) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 juillet 2017, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société GAUMONT et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions GAUMONT détenues par Bolloré SA à l'offre publique de rachat d'actions (« OPRA ») initiée par la société GAUMONT, dont le règlement-livraison est intervenu le 5 juillet 2017[2].

[1] Contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré.
[2] Cf. notamment D&I 217C1409 du 30 juin 2017.